



Publié sur *Le Cercle Les Echos* (<http://lecercle.lesechos.fr>)

Crowdfunding : la loi et les autres conditions d'une révolution

Le phénomène de la finance participative transforme le paysage financier et entrepreneurial des pays du Nord - et la culture des épargnants -, avec un doublement annuel général des montants. La dynamique française est également prometteuse, avec des signes forts de soutien des pouvoirs publics.

L'approfondissement des réformes réglementaires et le soutien de tout l'écosystème restent à confirmer.

Dans 3-4 ans les modes de financements des entreprises, des associations, du développement territorial, des projets de façon générale seront sans doute très différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. Cette transformation concernera également les épargnants, leurs comportements, leurs niveaux de responsabilité dans la société et leur culture financière.

La finance participative est, comme on le sait, un mode de financement dans lequel l'épargnant choisit lui-même la destination finale, le projet ou l'entreprise qui va recevoir son argent, que ce soit sous la forme de don (souvent avec contrepartie), de prêt ou de capital. Les nombreuses plateformes internet spécialisées qui organisent ces mises en relations permettent que chacun des projets puisse être financé par la foule (c'est le sens du terme anglo-saxon « crowdfunding »).

En France, en 2012, total partiel de 25 M€, 17 500 projets et 300 000 épargnants

Les montants déjà levés, leur rythme de croissance et les enjeux économiques et sociaux de ce mode de financement font que le terme de « révolution financière » apparaît adapté. Aux Etats-Unis, plusieurs milliards de \$ sont concernés, et ce total double chaque année, comme dans l'ensemble des pays développés. En France, une totalisation partielle aboutissait en 2012 à 25 M€, 17 500 projets et 300 000 épargnants, niveaux déjà dépassés au seul premier semestre 2013 avec respectivement 33 M€, 24 000 projets et 500 000 épargnants.

Deux facteurs principaux et durables sous tendent cette dynamique. D'une part la qualité des solutions techniques numériques qui permettent un accès inédit et peu coûteux à l'information et, d'autre part (et surtout), les aspirations de nos contemporains : circuits courts, goût pour l'autonomie et l'entrepreneuriat,

souhait de participer à des projets porteurs de sens et de passion, etc., le tout dans une époque marquée par le recul de la confiance dans les experts et les institutions financières.

Cette dynamique comporte des risques :

- que les projets soient insuffisamment sélectionnés et accompagnés, ce que les plateformes ne peuvent seules assurer,
- que les épargnants ne bénéficient pas des pré-requis souhaitables pour analyser certains types de projets,
- que la part des projets à fort impact économique et sociétal (entreprises classiques ou solidaires, projets d'intérêt général) demeure faible dans le total financé ; en effet à l'origine ce sont surtout des projets à fort contenu affectif qui ont été soutenus, notamment par le don, et, actuellement, ce sont les prêts à la consommation qui progresse rapidement,
- que le développement se trouve freiné dans notre pays par la réglementation, la difficulté à élargir les collectes au-delà des premiers cercles relationnels, et que les plateformes de notre pays ne disposent pas d'un marché intérieur suffisamment dynamique pour assurer leur croissance en France et à l'international.

Le sujet est particulièrement crucial dans notre pays, marqué par la concentration des responsabilités, où l'aspiration à la responsabilité, à l'entrepreneuriat, à l'initiative individuelle et collective a souvent été bridée.

Pour que la dynamique en cours contribue à faire réussir en France le changement économique, culturel et civique attendu, il importe que l'ensemble des parties prenantes concernées (institutions, acteurs financiers et de l'appui à l'entrepreneuriat, organisations en charge du développement territorial, les épargnants, etc.) prennent en compte les conditions de bon développement de la finance participative, ses enjeux et risques sous-jacents.

Pour ce qui est des institutions, la tenue à Bercy des 1ères Assises nationales consacrées à la finance participative, et l'annonce par la ministre Fleur Pellerin d'évolutions réglementaires positives (soumises à consultation jusqu'au 15 novembre), montrent que les pouvoirs publics sont attentifs.

La consultation en cours sur la réglementation doit éviter plusieurs écueils. D'une part donner à penser que la réglementation est la clé décisive. Elle est, certes, essentielle, mais ses impacts sont discutables à l'infini et doivent être validés au fil de l'expérience, ce qui invite à préconiser de la part des autorités :

- la fixation d'un objectif de résultat : par exemple développement rapide d'une industrie nationale efficace, élargissement et qualification du cercle des acteurs (épargnants, porteurs de projets, etc.), accroissement de la part des projets d'entreprises et d'intérêt général financés, etc.,
- l'annonce d'un calendrier d'évaluation et de réexamen des dispositions (à court-moyen termes),
- la création d'une instance souple, ouverte et non pérenne pour permettre aux parties prenantes d'échanger périodiquement jusqu'à la mise en place d'un cadre de politique publique adapté à la finance participative.

L'évolution réglementaire doit être complétée par une implication fortement accrue de l'ensemble de l'écosystème, gage d'une diffusion rapide et éclairée.

Il y a à cet égard des signes positifs :

- la volonté d'échange exprimée par plusieurs grands réseaux d'appui dans le domaine de l'entrepreneuriat,
- l'organisation de réunions territoriales de sensibilisation (le « Tour de France »), dont des étapes ont déjà été réalisées avec succès (Limoges et Poitiers), en attendant, à très court terme, Paris, Nancy, etc.,
- le lancement par la BPI du portail tousnosprojets.fr permettant d'accéder à l'ensemble des projets présentés par les différentes plateformes (avec possibilité de trier ces projets selon divers critères),

- le lancement ici ou là d'opérations de dynamisation territoriales grâce à la finance participative (ex du PNR de Haute Chevreuse).

La légitimité acquise par l'association Financement Participatif France, qui regroupe l'essentiel des plateformes et un certain nombre d'experts et d'organisations partenaires, constitue également un facteur très positif. Elle a montré son efficacité en organisant les Assises nationales. Elle a vocation, en accueillant davantage encore les organisations financières et d'appui au développement local, à l'entrepreneuriat et à l'appui aux projets, à devenir le centre de ressources, le lieu de concertation et de mobilisation qui permettra de préciser et de promouvoir l'intérêt commun dans ce domaine.

André Jaunay

URL source: <http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/politique-eco-conjoncture/politique-economique/221181344/crowdfunding-loi-et-autres>